Saulnois Mag

Le journal de la Communauté de Communes du Saulnois Septembre 2014 • Numéro 12

> ÉDITO

Anticiper

C'est un objectif permanent pour un élu à quelque niveau que ce soit. Le budget 2014 marque le point de départ d'une période importante pour notre territoire et ses habitants. Plus personne n'ignore le rôle majeur du très haut débit dans notre quotidien. Et pour nous, ruraux, il sera certainement le seul moyen de lutter contre la désertification sous toutes ses formes (médicale, travail, services...) et en particulier le désengagement de l'État, qui se traduit fréquemment par l'éloignement de ses services, voire leur disparition.
Pour parvenir à financer ces équipements et les extensions des zones d'activités, nous plaçons des fonds de réserve pour atténuer l'impact fiscal et nous comptons sur la création d'un syndicat départemental d'aménagement numérique pour achever l'équipement du territoire dans son intégralité. Quant aux zones, est-ce acceptable de dire non à l'implantation d'une entreprise sur le site qu'elle a choisi parce qu'il n'y plus une parcelle disponible pour l'accueillir ?
En temps de crise, il faut trouver le bon équilibre entre développement, gestion et maîtrise des dépenses.
C'est dans ce but qu'un projet de territoire et en cours d'élaboration. Il sera notre feuille de route pour les années à venir. Restons vigilants.

Roland Geis
Président de la Communauté de Communes du Saulnois

> ÉVÉNEMENT

Budget 2014 : haut débit de projets !

Les élus de la Communautés de Communes ont voté le budget 2014, il consacre plus de 15 millions d'euros à l'amélioration du quotidien des habitants grâce aux projets futurs.

Le budget 2014 voté par les élus de la Communauté de Communes du Saulnois consacre une part importante à l'amélioration du quotidien des habitants et à l'aménagement du territoire : installation de la fibre optique, expansion des zones de Morville-lès-Vic et Delme, développement d'une nouvelle ZAC de la Sablonnière à Dieuze fin 2016 et création d'une nouvelle déchetterie dans le secteur de Delme. Dans la lignée de 2013, les élus ont voté une mise en réserve de 1,2 million d'euros sans qu'aucune hausse fiscale ne soit prévue, et ce malgré la réduction de la dotation de l'État de 78 000 €, soit 10 % de la dotation attribuée l'an passé.

Le Saulnois tisse sa toile

Le budget 2014 est marqué par le lancement du réseau à très haut débit de la collectivité. Ainsi, 1 450 614 euros sont consacrés à l'installation de la fibre optique, projet pour lequel le marché de la conception/réalisation est lancé. Les travaux, qui débuteront en 2015, seront dans un premier temps réalisés sur 26 communes du territoire sous maîtrise d'ouvrage de la CCS. Un syndicat mixte départemental prévu par le Schéma directeur d'aménagement numérique du territoire (SDANT) du Conseil général de la Moselle poursuivra le déploiement pour permettre aux habitants de surfer en très haut débit.

Une dette en baisse

L'effort de désendettement de la Communauté de Communes est notable, avec une réduction d'un million d'euros de la dette en 2014. De 9,358 millions d'euros au 1er janvier 2013, elle devrait s'établir à 7 millions d'euros d'ici à la fin de l'année et permettre de revenir au niveau d'endettement moyen des Communautés de Communes de sa strate, en termes de dette par habitant. Une gestion financière saine qui assurera l'autofinancement de la part intercommunale des projets.

Valeurs financières – ratios, en € par habitant en 2014	
Dépenses réelles de fonctionnement/population	152,88
Produit des impositions directes/population	52,74
Recettes réelles de fonctionnement/population	161,83
Dépenses d'équipement brut/population	42,71
Encours de la dette/population	270,32
Dotation globale de fonctionnement/population	23,51

Le Spanc

Zoom sur l'assainissement non collectif

Un dispositif de traitement des eaux usées adapté nécessite un entretien et un suivi sur le long terme. Inscrit dans l'engagement environnemental de la Communauté de Communes du Saulnois, le Spanc guide et responsabilise les habitants dans leurs démarches.

Le Service public d'assainissement non collectif (Spanc) gère les habitations non raccordées à une station d'épuration collective. Issu de la loi de 1992, le Spanc a été créé en 2007 à la Communauté de Communes du Saulnois (CCS). Il a pour objectif de vous guider lors de l'installation de votre système d'assainissement non collectif (ANC), en proposant notamment une vérification régulière de votre équipement et, si besoin, de vous aiguiller sur les règles d'entretien et de bon fonctionnement. Une garantie supplémentaire qui vous accompagnera tout au long des étapes de votre projet.

Ses missions

Ce suivi se traduit par plusieurs types de démarches : le contrôle de conception et d'implantation d'un dispositif d'assainissement non collectif est le rôle premier du Spanc dans les communes dépourvues d'une station d'épuration. Il consiste en la validation du projet d'installation ou de réhabilitation d'un ANC qui sera ensuite intégré au permis de construire. Une fois votre ANC installé, les agents du Spanc mènent un contrôle de bonne exécution des travaux afin d'assurer de la conformité de l'installation par rapport à la réglementation en vigueur. S'ensuit le contrôle de fonctionnement au minimum une fois tous les dix ans. Cette démarche permet de détecter les éventuelles usures ou pièces défectueuses de votre équipement, d'écarter tous risques environnementaux et sanitaires et d'optimiser son fonctionnement sur le long terme. Ce contrôle peut être anticipé par les habitants, en effectuant un entretien régulier de leur ANC sur simple demande auprès d'un organisme agréé (tous les quatre ans environ). Le bordereau de suivi des matières de vidange, remis à l'issu de l'entretien, attestera du bon état de l'installation et de l'écoulement des eaux. Une démarche intermédiaire à l'initiative de l'usager, qui facilitera le prochain contrôle de fonctionnement. Ces missions sont facturées directement à l'usager.

État des lieux des ANC du territoire

La loi sur l'eau de 2006 impose au Spanc d'effectuer le contrôle de toutes les habitations qui ne sont pas raccordées à un dispositif de traitement collectif. Aussi, si vous disposez d'un ANC, son fonctionnement et sa conformité seront contrôlés dans les années à venir. Pour le moment, cette mission a démarré pour les habitations situées à l'écart des communes.

Assainissement collectif et non collectif

Les + de l'ANC	ANC	AC
Gestion	Usager	Commune
Impact financier	Investissement d'un capital, pas d'impact au m³ d'eau consommé	Impact sur le m³ d'eau consommé
Implantation	Domaine privé de préférence	Domaine public
Entretien	À la charge de l'usager	À la charge de la commune qui répercute au m³ d'eau consommé
Effluents	Séparation des eaux usées et des eaux pluviales indispensable	Séparation des eaux usées et des eaux pluviales non indispensable
Dispositif	Complet : dispositif d'ANC composé d'un prétraitement + traitement avant rejet dans le réseau communal	Néant : rejet direct des effluents dans le réseau communal

L'ANC présente l'avantage de ne pas être répercuté au m³ d'eau consommé sous forme de taxe. L'usager investit dans un dispositif d'ANC qui lui appartient. Il doit tout de même l'entretenir et verser une redevance ponctuelle au Spanc après les contrôles effectués. Les démarches d'installation et d'entretien s'effectuent en toute transparence auprès des professionnels du Spanc pour assurer la pérennité de l'installation.

Zoom sur... L'AMO

L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Dans le cadre de projets globaux subventionnés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le Conseil général de la Moselle pour les études et les travaux des communes, le Spanc peut être amené à réaliser une prestation d'AMO, Assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mission consiste à l'élaboration des marchés, l'analyse des offres, la participation aux réunions et le montage des dossiers de subventions pour le compte de la commune.

À VOTRE SERVICE !

Besoin d'un renseignement sur l'entretien de votre ANC, d'un conseil sur le dispositif le plus adapté à votre habitation, ou savoir comment bénéficier de l'écoprêt à taux zéro spécifique ANC ? L'équipe d'experts du Spanc de la Communauté de Communes vous conseille et vous accompagne pour trouver une solution adaptée à vos besoins et vous expliquer les démarches. N'hésitez pas à prendre rendez-vous !

> **Pour plus de renseignements : 03 87 05 80 89 ou 03 87 05 80 72**

Coup de pouce financier

Des aides sont susceptibles d'être versées aux usagers dans le cadre du 10e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Elles sont destinées aux habitants qui souhaitent installer par leurs propres moyens, ou par le biais d'une entreprise, un **système d'assainissement non collectif.** À la clé ? Une prise en charge non négligeable de 60 % sur un montant plafond de travaux de 9 900 € TTC ! La demande d'aide financière doit être accompagnée d'un devis, du contrôle de bonne exécution délivré par le Spanc et de la facture acquittée des travaux. À noter que cette aide n'est valable que pour les maisons déjà existantes, elle ne concerne pas les nouvelles constructions.

Votre maison est en vente ?

Si votre maison est à vendre, n'oubliez pas de joindre à la promesse de vente un rapport de visite obligatoire stipulant l'état de votre installation, daté de moins de trois ans et délivré par le Spanc. Dans le cas où l'ANC n'est plus conforme, le prix de rachat est plus facilement négociable pour l'acquéreur, qui a, quant à lui, l'obligation de prévoir des travaux de réhabilitation dans l'année suivant la vente. La démarche permet donc à vous, vendeur, de céder votre bien avec toute la plus-value que rapporte une installation aux normes.

En action Projet territoire

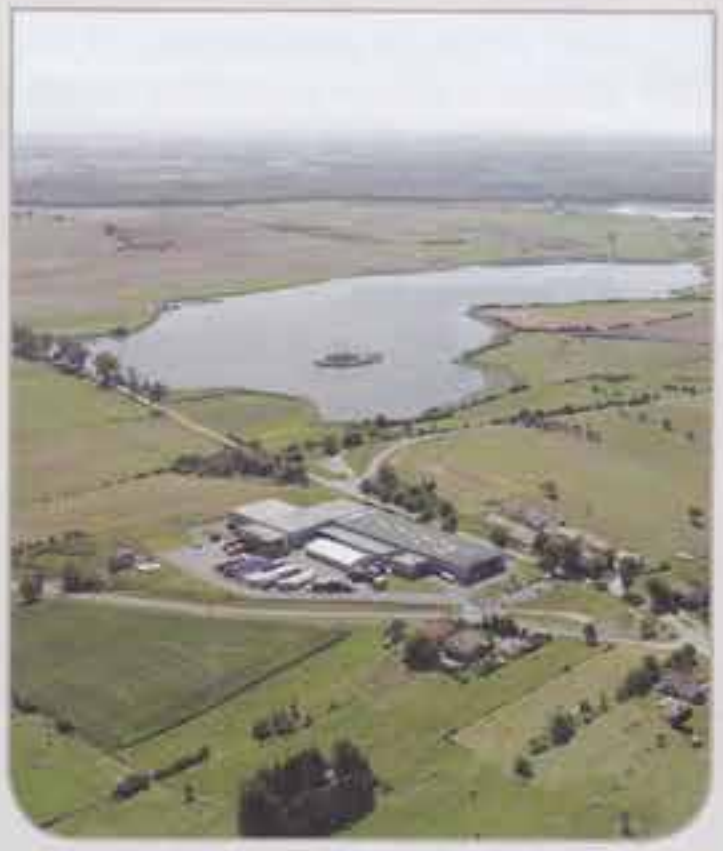

Depuis le 16 avril dernier, une nouvelle équipe de 10 vice-présidents œuvre avec le président Roland Geis pour la Communauté de Communes du Saulnois. Comme l'a souhaité ce dernier, en plus des missions courantes de la commission, l'équipe travaille à la mise en place d'un projet de territoire. Pour ce mandat, le président a décidé de doter la Communauté de Communes du Saulnois d'un nouveau projet d'aménagement territorial, qui s'inscrit néanmoins dans la continuité de la précédente charte de territoire. Sur la base de ces pistes de prospectives, il détermine les axes de développement pour les prochaines années, dans les domaines de compétences transférés par les communes. Ce document stratégique permettra à chacun, élu comme habitant, de connaître les projets et les actions programmées, qui marqueront l'évolution de notre développement dans les six années à venir. Il est essentiel de donner de la lisibilité et des perspectives à l'action intercommunale. Le document, en cours de réalisation, fait suite au diagnostic de 2013 ; il est l'outil de cette volonté de transparence et d'information des usagers. La version définitive constituée d'une trentaine de « fiches action » élaborées en concertation, sera disponible avant la fin de l'année 2014.

> **Plus de détail sur la nouvelle commission : www.cc-saulnois.fr**

> ZONE D'ACTIVITÉS

Morville-lès-Vic voit plus grand

La zone d'activités économiques communautaire de Morville-lès-Vic est au cœur d'un projet de développement avec la viabilisation de sept hectares sur le plateau haut qui permettra la mise à disposition de sept nouvelles parcelles agencées de voiries et de trottoirs sur une surface de sept hectares supplémentaires. La première tranche des travaux, prévue à la fin de l'année 2014, permettra d'étendre la zone de sept hectares. La zone actuelle en passe d'être totalement occupée, cette extension a pour vocation d'accueillir de nouvelles entreprises, qui pourront acquérir ces terrains à un prix incluant déjà les subventions. L'installation des parcelles sera achevée à la fin de l'année 2015.

> Plus de renseignements au 03 87 05 80 79

Découpage approximatif envisagé

1 S. cessible : 11 645 m² S. constructible : 9 091 m² 2 S. constructible : 4 500 m² 3 S. constructible : 5 306 m² 4 S. constructible : 4 575 m² 5 S. cessible : 10 919 m² S. constructible : 7 494 m² 6 S. cessible : 8 180 m² S. constructible : 6 553 m² 7 S. cessible : 9 188 m² S. constructible : 7 388 m²

Saulnois Magazine n° 12, Septembre 2014 > **Directeur de la publication:** Roland Geis > **Responsable de la publication:** Thierry Supernat > **Comité de rédaction:** Cécile Chaput > **Rédaction:** TEMA|*presse* > **Conception éditoriale et graphique:** TEMA|*presse* Tél. 03 87 69 18 01 > **Crédits photos:** Communauté de Communes du Saulnois - © M. Schuppich - Fotolia.com - © Fotolia.com - © ccs-flypixel > **Impression:** Socosprint imprimeurs, 36 route d'Archettes - 88000 Épinal > **ISSN:** 1774 – 4334 > **Dépôt légal:** à parution > **Tirage:** 13 740 exemplaires.

PEFC 10-31-1260 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Vos élus

F. Bagnon (Aboncourt-sur-Seille) ; L. Renard (Achain) ; R. Verhée (Ajoncourt) ; B. Doyen (Alaincourt-la-Côte) ; G. Mussot (Albestroff) ; J-F. Gapp (Albestroff) ; G. Chaize (Amelécourt) ; P. Gazin (Attilloncourt) ; J-L. Provost (Aulnois-sur-Seille) ; G. Bouchy (Bacourt) ; C. Legrand (Basing) ; M. Bize (Baudrecourt) ; M. Campadieu (Belange) ; P. Piotrowski (Bénestroff) ; F. Jayer (Bénestroff) ; C. Morgenthaler (Bermering) ; H. Seve (Bezange-la-Petite) ; H. Bello (Bidestroff) ; C. Perrin (Bioncourt) ; O. Rousselle (Blanche-Église) ; A. Chateaux (Bourdonnay) ; S. Hirschberger (Bourgaltroff) ; O. Burlingaire (Bréhain) ; F. Ricatte (Burloncourt) ; M. Grosjean (Chambrey) ; M. Colasse (Château-Bréhain) ; G. Benimeddourene (Château-Salins) ; J-M. Altenburger (Château-Salins) ; O. Dugrain (Château-Salins) ; J-L Gady (Château-Salins) ; S. Larivière (Château-Salins) ; J. Schmitt-Knaff (Château-Voué) ; A. Sanson (Chenois) ; A. Lacloch (Chicourt) ; T. Stemart (Coothil) ; D. Fischer (Craincourt) ; G. Imhoff (Cutting) ; D. Coote (Dalhain) ; R. Geis (Delme) ; C. Paleux (Delme) ; F. Lorrmant (Dieuze) ; B. François (Dieuze) ; P. Benoist (Dieuze) ; C. Esselin (Dieuze) ; S. Herbin (Dieuze) ; J. Lang (Dieuze) ; L. Obellianne (Dieuze) ; C. Bau (Dieuze) ; M. Thinon (Domnom-lès-Dieuze) ; S. Lemoine (Donjeux) ; C. Chamant (Donnelay) ; C. Houbin (Fortheny) ; F. Gérard (Fossieux) ; B. Bintz (Francaltroff) ; J. Bédera (Francaltroff) ; M-T. Barbier (Frémery) ; R. Ciaramella (Fresnes-en-saulnois) ; J-L. Veveurt (Gelucourt) ; J. Denand (Gerbécourt) ; J. Zimmermann (Givrycourt) ; P. Blessin (Gremecey) ; T. Chateaux (Guébestroff) ; G. Voirot (Guéblange-lès-Dieuze) ; J. Remillon (Guéblling) ; M. Gering (Guinzeling) ; P. Canteneur (Haboudange) ; G. Meyer (Hampont) ; J-N. Godfrin (Hannocourt) ; A. Jost (Haraucourt-sur-Seille) ; R. Hennequi (Honskirch) ; A. Pattat (Insming) ; R. Port (Insming) ; S. Bouschbacher (Insviller) ; F. Florentin (Jallaucourt) ; S. Cimanera (Juvelize) ; H. Blasselle (Juville) ; S. Ziegler (Lagarde) ; P. Huchot (Laneuveville-en-Saulnois) ; F. Pirjusid (Lemoncourt) ; A. Ernst (Lening) ; C. Husson (Lessé) ; J-M. Merel (Ley) ; C. Henrion (Lezey) ; P. Folmer (Lhor) ; H. Genin (Ldrezing) ; R. Hamant (Lindre-Basse) ; O. Guyon (Lindre-Haute) ; S. Doux (Liocourt) ; C. Mertel (Lostroff) ; J-M. Siquoir (Loudrefing) ; A. Toussaint (Lubécourt) ; C. Willaume (Lucy) ; A. Guise (Mazières-lès-Vic) ; M. Jacquemin (Malaucourt-sur-Seille) ; C. Noël (Manhoué) ; M. Amps (Marimont-lès-Bénestroff) ; B. Calcatera (Marsal) ; G. Hieronimus (Marthille) ; M. Bello (Moining) ; S. Nicolas (Moncourt) ; J. Pfeifer (Montdidier) ; M-A. Maillard (Morville-lès-Vic) ; A. Guth (Morville-sur-Nied) ; J-M. Simermin (Moyenvic) ; M. Guerin (Mulcey) ; J-L. Manns (Munster) ; T. Supernat (Nébing) ; J-M. Roch (Neufvillage) ; D. Geoffroy (Obreck) ; S. Henry (Ommeray) ; J-J. Pic (Oriocourt) ; J-M. Chone (Oron) ; M-C. Dimey (Pettoncourt) ; F. Hamant (Pévange) ; G. Meyer (Prévocourt) ; M. Mélard (Puttigny) ; J-L. Brogard (Puzieux) ; R. Foret (Riche) ; M. Festor (Réning) ; R. Discher (Rodalbe) ; E. Bouche (Rorbach-lès-Dieuze) ; J. Léonard (Saint-Epvre) ; P. Hamant (Saint-Médard) ; J-P. Broquard (Salonnes) ; F. Didier (Sotzeling) ; D. Barthélemy (Tarquimpol) ; G. Dussoul (Tincry) ; L. Fréche (Torcheville) ; S. Zampieri (Vahl-lès-Bénestroff) ; M. Mattes (Val-de-Bride) ; J. Lair (Val-de-Bride) ; B. Boudot (Vannecourt) ; C. Lallement (Vaxy) ; B. Minel (Vergaville) ; G. Reck (Vergaville) ; J-M. Bastien (Vibersviller) ; G. Martin (Vic-sur-Seille) ; S. Andrianne (Vic-sur-Seille) ; J. End (Vic-sur-Seille) ; B. Lemale (Villers-sur-Nied) ; Y. Houpert (Virming) ; G. Routoucher (Vittersbourg) ; B. Cezard (Viviers) ; D. Guelle (Wuisse) ; B. Pilgor (Xanrey) ; X. Gasselt (Xocourt) ; F. Colombey (Zarbeling) ; J-L. Galliot (Zommange).

> Concours photos

Arrêt sur image

Photographes amateurs, sortez vos objectifs ! La Communauté de Communes organise son 3e concours photos ouvert aux adultes et aux enfants (- de 12 ans). L'occasion est donnée de dévoiler toutes les richesses du Saulnois au travers de trois thématiques : Nature et agriculture, Histoire, culture et monuments et Industrie, artisanat et produits du terroir. Trois photos par thème peuvent être envoyées par candidat d'ici au 31 octobre 2014. Les gagnants remporteront des paniers de produits régionaux ainsi que des entrées dans des sites touristiques du territoire.
Les enfants primés remporteront un goûter anniversaire à la ferme pour huit personnes.

> Plus d'infos sur le site www.cc-saulnois.fr